

PREVENIR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Les risques et les troubles psychosociaux sont devenus ces dernières années un vrai sujet dans le monde du travail tant par son **impact humain** que son **impact économique**. Dans l'accord d'entreprise, il est rappelé que chaque personne participe à la démarche de prévention, d'identification, de vigilance, voire de signalement des situations individuelles et collectives.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel de la fonction RH, directeurs, chefs de services et membres CSE

PRE REQUIS

Aucun

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Définition des risques psycho-sociaux
- + Le cadre juridique et réglementaire des risques psycho-sociaux
- + Intégrer les RPS dans le document unique
- + Les risques psycho-sociaux : l'extrême complexité multifactorielle
 - o Repérer les signes et les conséquences pour l'entreprise
 - o Les chiffres cl
- + Les risques psycho-sociaux : les dispositifs de prévention et de gestion
 - o Les acteurs internes et externes
- + Les étapes d'analyse d'une action de prévention

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- + DECOUVERTE : (brainstorming, questionnement...)
- + APPRENTISSAGE : (exposés participatifs, Etude de cas à partir de vidéos d'analyse de situation de travail, partages d'expériences...)
- + APPLICATIVE : Etude de cas sur une situation de travail réelle ou fictive permettant de mettre en œuvre la méthodologie d'analyse d'une démarche RPS

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur)
- + Questionnaire individuel d'après chercheurs Karasek et Siegrist

INTERVENANT

Formateur-consultant RPS

L'intervenant prendra contact avec votre structure pour établir ensemble une démarche cohérente et adaptée à votre besoin.

DURÉE

2 jours consécutifs (**14 Heures**) en présentiel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation uniquement en INTRA

Groupe de 4 à 12 personnes maximum

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux
- + Comprendre les spécificités de la problématique des risques psychosociaux
- + Appréhender la démarche générale de prévention des risques professionnels et identifier les RPS comme risque professionnel
- + Se positionner dans une démarche d'évaluation et de prévention

Renseignements et inscriptions

crfp.aura@croix-rouge.fr

 04 77 59 39 72

croix-rouge française



PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LES DISPOSITIFS DE PREVENTION ET DE GESTION

- + Les acteurs internes : Rôle et missions
 - L'employeur
 - Service de santé au travail
 - Comité social et économique
 - Intervenant en Prévention des risques
 - Chargé de prévention
- + Les acteurs externes : Rôle et missions
 - CARSAT
 - INRS



LA DEMARCHE D'EVALUATION ET DE PREVENTION DES RIQUES

- + Préparer la démarche de prévention des risques
 - Utiliser l'existant : Rapport annuel HSSCT, du médecin du travail, le document unique, bilan annuel...
 - Mobiliser des acteurs
- + Evaluer les facteurs de risques professionnels
 - Comité de pilotage
- + Définir un plan d'action
 - Communication, engagements de l'employeur
 - Identifier les freins et les leviers
- + Mettre en œuvre le plan d'action
 - Organiser des réunions avec le comité de pilotage
 - Procéder à l'analyse des risques sur des unités de travail
 - Mesures de prévention primaire
 - Mesures de prévention secondaire
 - Mesures de prévention tertiaire
- + Réévaluer les facteurs de risques psychosociaux
 - Assurer la veille
 - Apporter des corrections si besoins

METTRE EN PLACE UNE METHODOLOGIE D'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

- + A partir d'une situation de travail, réflexion autour de la démarche à mettre en œuvre.
- + Mise en application de la méthodologie
- + Correction collective

BILAN DE LA FORMATION

- + Tour de table permettant d'exprimer son ressenti sur :
 - Les apports de la formation
 - Les pistes de réflexions et prévention dans son organisation

Un compte rendu sera établi par le formateur-consultant